



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

euro

Question écrite n° 48338

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur certaines allégations qui ont couru sur une éventuelle suppression des pièces de monnaie de 1 et 2 centimes d'euro, à l'instar des projets évoqués dans d'autres pays européens. Sans doute cette petite monnaie lorsqu'elle est trop abondante notamment chez les petits commerçants est-elle une charge supplémentaire pour la comptabilité et souvent une perte de temps même pour l'acheteur. Les prix étant généralement évalués à un centime près, le fait d'arrondir risque de générer une augmentation en passant au niveau supérieur de 5 ou 10 centimes, comme il a été constaté au moment de la mise en circulation de l'euro, qui fut source d'inflation. Il lui demande quelles sont ses intentions en ce domaine.

Texte de la réponse

Si certains débats dans d'autres pays européens ont remis en lumière ce sujet, la position de la France concernant les plus petites dénominations de l'euro n'a pas évolué : la France n'est pas favorable à leur retrait. En effet, il apparaît nécessaire de plaider en faveur du maintien de la circulation des pièces de 1 et 2 centimes d'euro du fait de plusieurs facteurs. Tout d'abord, le retrait des pièces de 1 et 2 centimes et l'arrondi des prix en multiples de 5 centimes pourraient entraîner un effet inflationniste du fait de possibles arrondis systématiques par le haut. Certaines associations de défense des consommateurs et la Banque de France ont souligné ce risque. En outre, un tel changement pourrait créer une relative méfiance de la part de certains consommateurs en relançant une polémique sur l'effet inflationniste de l'euro, telle qu'elle avait déjà eu lieu lors du passage à l'euro fiduciaire. De même, la mise en place d'arrondis en multiples de 5 centimes aurait également un coût pour les entreprises et les commerçants qui devraient à nouveau, deux ans après le passage à l'euro, modifier leurs tarifs, leurs étiquettes et affichages. Enfin, plusieurs enquêtes d'opinion ont souligné que les Français considèrent que la gamme de pièces en euro est adaptée. Aussi, il n'apparaît pas, à ce stade, nécessaire de revenir sur la circulation de ces pièces dans notre pays. Cependant, des réflexions sont en cours, au niveau européen, avec nos partenaires sur l'usage de ces petites coupures.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48338

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2004, page 7864

Réponse publiée le : 29 mars 2005, page 3264